

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible ONU 2.5 – D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

Indicateur 2.i7 : Races locales à risque d'extinction

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur 2.i7 donne le pourcentage de races locales classées comme étant à risque, non-à-risque ou à niveau inconnu de risque de disparition à un moment donné, ainsi que les tendances pour ces pourcentages.

Concepts

Pour l'établissement de cet indicateur et selon les définitions données par le guide méthodologique de la conservation in vivo (2013), par l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

- une **race** est un ensemble infra-spécifique d'animaux d'élevage récipiendaires d'une histoire commune, et dont les individus sont traités de façon commune en ce qui concerne leur gestion génétique ;
- une **race locale** est une race qui n'est présente que dans un seul pays.

Les **ressources génétiques animales** (ou **ressources zoogénétiques**) sont composées de toute la diversité génétique des espèces domestiquées. Les races locales en font partie. On parle de ressources zoogénétiques nationales pour désigner les ressources présentes sur un territoire national. Elles font partie intégrante des écosystèmes agricoles et de la biodiversité en tant que telle.

Les ressources zoogénétiques constituent un élément essentiel de la sécurité alimentaire et contribuent aux moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes dans le monde. La convention sur la diversité biologique (CDB) dispose que chaque État est souverain sur ses ressources zoogénétiques nationales, investissant les États d'une mission de préservation de celles-ci.

Commentaires

Une base de ressources zoogénétiques diversifiée est primordiale à la survie et au bien-être de l'Homme. Les ressources zoogénétiques jouent en effet un rôle crucial dans l'adaptation à l'évolution des conditions socio-économiques et environnementales, y compris au changement climatique. L'indicateur « **Races locales à risque d'extinction** » permet de rendre compte de la situation d'une part particulièrement fragile des ressources génétiques animales en France, considérée comme essentielle pour une production agricole durable.

Cet indicateur est identique à l'indicateur onusien 2.5.2 « Proportion de races locales classées comme étant à risque de disparition, non-à-risque de disparition ou à niveau inconnu de risque de disparition ».

Méthodologie

Méthode de calcul

L'indicateur est basé sur les données les plus récentes figurant dans la Banque de données mondiales sur les ressources zoogénétiques de la [Food and Agriculture Organization](#) (FAO) des Nations Unies au moment du calcul. Les classes de risque sont définies en fonction de la taille des populations de races déclarées au *Domestic Animal Diversity Information System* (DAD-IS). La classe de risque est considérée comme « inconnue » si (i) aucune taille de population n'est déclarée ou (ii) la taille de population la plus récente déclarée correspond à une année de plus de 10 ans avant l'année de calcul (seuil de 10 ans).

Les classes de risque pour une race sont définies comme suit, conformément au [guide méthodologique de la FAO](#) :

- **éteinte (disparue)** : une race est classée dans la catégorie « éteinte » lorsqu'il ne reste plus de reproducteur mâle ou femelle et que le matériel génétique cryoconservé éventuellement disponible est insuffisant pour la reconstitution de la race ;
- **cryoconservation uniquement** : une race est classée dans la catégorie « cryoconservation uniquement » lorsque la race ne possède plus d'individu mâle ou femelle vivant, mais qu'il existe suffisamment de matériel cryoconservé pour permettre la reconstitution de la race. La capacité à reconstituer une race autrement disparue dépend de la quantité et du type de matériel génétique stocké. Les exigences diffèrent grandement selon les espèces. Les directives de la FAO concernant la cryoconservation des ressources zoogénétiques (FAO, 2012) donnent des indications sur ce qui constitue « du matériel cryopréservé suffisant » ;
- **critique** : une race est classée comme « critique » lorsqu'au moins l'une des conditions suivantes est remplie :
 - le nombre total de femelles reproductrices est inférieur ou égal à 100 (300 pour les espèces avec une faible capacité de reproduction) ;
 - la taille globale de la population est inférieure ou égale à 80 (240) et la tendance de la population est en augmentation et la proportion de femelles accouplées à des mâles de la même race est supérieure à 80 % (c'est-à-dire que le croisement est égal ou inférieur à 20 %) ;
 - la taille globale de la population est inférieure ou égale à 120 (360) et la tendance de la population est stable ou décroissante ;
 - le nombre total de mâles reproducteurs est inférieur ou égal à cinq.

Si la tendance de la population est inconnue, alors on assume qu'elle est stable. Une race est classée en « maintien critique » lorsque ses populations sont dans un état critique et qu'elles font l'objet de programmes de conservation actifs (dont la cryoconservation) ou sont entretenues par des sociétés commerciales ou des instituts de recherche.

- **En voie de disparition** : une race est classée comme « en voie de disparition » si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- le nombre total de femelles reproductrices est supérieur à 100 (300 pour les espèces avec une faible capacité de reproduction) et inférieur ou égal à 1 000 (3 000) ;
- le nombre total de mâles reproducteurs est inférieur ou égal à 20 et supérieur à cinq ;
- la taille de la population globale est comprise entre 80 (240) et 800 (2 400) individus, mais croissante, et le pourcentage de femelles accouplées à des mâles de la même race est inférieur à 80 % ;
- la taille globale de la population est supérieure à 120 (360) et inférieure ou égale à 1 200 (3 600) et la tendance de la population est stable ou décroissante.

Là encore, si la tendance de la population est inconnue, on assume qu'elle est stable.

Une race est classée comme « en voie de disparition-maintenue » lorsque ses populations sont en voie de disparition, mais que des programmes de conservation actifs sont mis en place ou que les populations sont entretenues par des sociétés commerciales ou des instituts de recherche.

- **Vulnérable** : une race est classée comme « vulnérable » si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :
 - le nombre total de femelles reproductrices est de 1 000 à 2 000 (de 3 000 à 6 000 pour les espèces avec une faible capacité de reproduction) ;
 - la taille globale de la population est supérieure à 800 (2 400) et inférieure ou égale à 1 600 (4 800) et croissante et le pourcentage de femelles accouplées aux mâles de la même race supérieure à 80 % ;
 - la taille globale de la population est supérieure à 1 200 (3 600) et inférieure ou égale à 2 400 (7 200) mais stable ou décroissante ;
 - le nombre total de mâles reproducteurs est de 20 à 35.

Les tendances de population non rapportées sont assumées comme étant stables.

- **Inconnue** : cette catégorie s'explique d'elle-même et appelle à l'action. Une enquête de population est nécessaire ; la race pourrait être en situation critique, en voie de disparition ou vulnérable.
- **Non à risque** : une race est classée « non à risque » si le statut de la population est connu et si la race ne fait pas partie des catégories « critique », « en danger » (y compris des sous-catégories respectives) ou « vulnérable ». En outre, une race peut être considérée comme « non à risque » même si la taille exacte de la population n'est pas connue, à condition que les connaissances existantes soient suffisantes pour assurer avec certitude que la taille de la population dépasse les seuils respectifs de la catégorie « vulnérable ».
- **Race à risque** : une race est classée « race à risque » lorsqu'elle a des caractéristiques démographiques (principalement la taille de la population recensée) qui suggèrent qu'elle n'existera plus à l'avenir à moins qu'un programme de conservation soit mis en œuvre. Cette catégorie comprend les races classées comme « critique », « en voie de disparition » ou « vulnérable ».

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

La production de cet indicateur est assurée par la Division de la production et de la santé animales (AGA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues de la Banque de données mondiale sur les ressources génétiques animales (DAD-IS), elle-même alimentée en données par les coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques. En France, la coordination nationale est assurée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En 2024, un travail de mise à jour de la base FAO-DAD a été conduit.

Champ de l'opération

Champ géographique : France.

Périodicité

La base DAD-IS peut être enrichie tout au long de l'année et propose directement de visualiser l'indicateur ODD 2.5.2. Une extraction annuelle en est faite pour mettre à jour cet indicateur sur le [site web des ODD onusiens](#). Un rapport bisannuel de la FAO synthétise les données entrées dans DAD-IS.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Cet indicateur est calculé selon une méthodologie internationale définie par la FAO ce qui le rend comparable dans l'espace. Une représentation cartographique de l'indicateur pour chaque pays est donnée par le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

En 2024, les travaux de mise à jour de la base FAO-DAD-IS ont conduit à augmenter le nombre de races animales décrites pour la France dont le risque d'extinction est documenté.

Références / Publications

- [Portail des indicateurs des ODD onusiens](#).
- « [In vivo conservation of animal genetic resources](#) », *FAO Animal Production and Health Guidelines*, 2013.